

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 27 février 2023 à 19 h 00
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe,
- Céline QUESSETTE, 2^{ème} adjointe,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Pierre TRAMONT, Maire.

Excusés :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Céline QUESSETTE.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations SDE : enfouissement réseaux + CUb 065 473 23 00001,
- Sollicitation DETR 2023,
- Travaux terrain de tennis,
- Mise à jour tableau des effectifs,
- Questions diverses.

* * * *

SDE65 – ENFOUISSEMENT RÉSEAUX + CUb 065 473 23 00001

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le SDE65 nous a fait parvenir les délibérations concernant l'enfouissement des réseaux électrique, éclairage public et télécom concernant Ortiac et Campariau (à partir de l'intersection des Longues et Hourcadette) :

TRAVAUX CAMPARIAU	PART SDE65	PART COMMUNE	TOTAL
Renforcement en souterrain	50 000.00 €	50 000.00 €	100 000.00 €
Renforcement réseau construction 4 habitations	27 000.00 €	3 000.00 €	30 000.00 €
Enfouissement éclairage public	20 000.00 €	20 000.00 €	40 000.00 €
Enfouissement réseau orange	0.00 €	14 600.00 €	14 600.00 €
TOTAL	97 000.00 €	87 600.00 €	184 600.00 €

TRAVAUX ORTIAC	PART SDE65	PART COMMUNE	TOTAL
Sécurisation en souterrain	117 000.00 €	13 000.00 €	130 000.00 €
Création éclairage public souterrain	15 000.00 €	30 000.00 €	45 000.00 €
Création réseau orange souterrain	0.00 €	31 200.00 €	31 200.00 €
TOTAL	132 000.00 €	74 200.00 €	206 200.00 €

L'enfouissement des réseaux à Ortiac sera réalisé en 2023 et à Campariou en 2024.

Sur les conseils du SDE65, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le financement concernant Campariou dès à présent afin de bloquer les prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de financer les travaux d'enfouissement sur emprunt réalisé par le SDE sauf le renforcement pour les 4 habitations en construction, d'un montant de 3 000.00 €, qui sera financé sur les fonds propres de la communes.

Monsieur le Maire présente également le devis concernant l'extension de réseau suite au dépôt du CUb 065 473 23 00001 (cami d'éra Borda Nava – zone AuA). Une extension de réseau est nécessaire pour ce projet : construction de 4 à 6 maisons d'habitations. Le coût total de cette extension est de 28 000.00 € avec une participation communale de 16 800.00 €. Ce coût pourra être diminué en l'inscrivant dans la programmation 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de financer cette extension de réseau.

SOLLICITATION DETR 2023

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le projet de rénovation des logements communaux représente un coût financier très important pour le budget de la commune et il est donc nécessaire de demander des subventions.

Dans un premier temps, le club house sera rénové et transformé en logement communal.

Le coût des travaux s'élève à 109 102.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour la rénovation du club house au titre de la DETR 2023.

TRAVAUX TERRAIN DE TENNIS

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le revêtement du terrain de tennis, en mauvais état, nécessite des travaux. Un devis de la société ZOLPAN est présenté pour un montant de 2 155.64 € HT. Ce devis concerne les fournitures nécessaires : primaire et peintures. Le filet devra également être changé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** les travaux de réfection du terrain de tennis.

MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Suite à des modifications de postes, il convient de remettre à jour le tableau des effectifs.

Le comité technique départemental a été sollicité pour émettre un avis pour la suppression de deux postes :

- Adjoint administratif 22 h / 35 h (ancien poste de secrétaire),
- Adjoint technique 8 h / 35 h (poste augmenté de 2 h).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** la suppression de ces deux postes et **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

- **AVENANT BUREAU D'ETUDES SETES – RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Le bureau d'études SETES nous a fait parvenir un avenant suite à la modification du projet. En effet, lors d'un précédent conseil municipal, l'assemblée a décidé d'aménager le logement en rez de chaussée du presbytère en MAM (maison d'assistants maternels). Cette modification engendre des frais supplémentaires d'études ainsi que le dépôt d'un permis de construire pour changement de destination.

L'avenant s'élève à 4 700.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** l'avenant n° 2 pour un montant de 4 700.00 € HT et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

- **DROIT DE PRÉEMPTION**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Monsieur le Maire, ayant procuration, n'a pas exercé le droit de préemption de la commune concernant la vente de la propriété se trouvant section A parcelle n° 1779, 15 rue de Couscouillet.